



Réunion DG OS suite aux annonces du premier ministre



Réunion DG OS suite aux annonces du premier ministre - 29/07/2020 Présentation du programme « Chemins d'avenir »

Comme convenu la semaine précédente, la directrice générale a reçu les organisations syndicales pour leur présenter le nouveau programme que le Gouvernement a décidé de nous confier. Destiné aux jeunes décrocheurs entre 16 et 18 ans, ce programme s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation des jeunes, qui sera mise en œuvre à la rentrée 2020.

Baptisée « Chemins d'avenir », cette nouvelle activité démarrera dès le 12 octobre

prochain.

Au-delà de la formation et de la qualification, ce programme inscrit l'AFPA comme un acteur de la cohésion territoriale, en cohérence avec sa stratégie, selon la directrice générale.

Il positionne aussi l'AFPA dans le développement de l'apprentissage, l'AFPA devenant un des premiers viviers en France pour les entreprises. Depuis cette annonce par le Gouvernement, la directrice générale a été contactée par de grands groupes.

Un travail est en cours avec les branches professionnelles qui ont développé une ingénierie d'attractivité des métiers, et pour mettre en avant les métiers qui recrutent.

Interrogée sur l'abandon des formations du froid, et la réaction de la branche à l'annonce du PSE, la directrice générale répond qu'il n'y a pas de sujet particulier...

Un site internet devrait être dédié (en cours de construction).

Quel financement ?

Il s'agit d'une subvention dans le cadre du PIC national.

En 2020/2021 : 35000 parcours à 7000 € le parcours, soit 245 millions d'€. Le forfait pourra être minoré en cas de départ du parcours en cours de programme.

En 2022 : 45000 parcours prévus, mais qui « restent à gagner » en fonction des résultats 2020/2021. Ce programme pourrait alors être intégré dans nos MNSP (Missions Nationales de Service Public).

Quel recrutement du public ?

Les jeunes nous seront adressés par les missions locales et l'Éducation Nationale (plateformes de décrochage).

Ils auront le statut de stagiaires de la formation professionnelle avec une rémunération de 200 € (contre 130 € auparavant).

Pour la directrice générale, entre 16 et 18 ans, tout est possible. Les décrocheurs ne sont pas forcément éloignés de l'emploi, ou difficiles, c'est juste qu'ils ont décroché de l'école.

Quelle durée ?

Le programme dure 4 mois, il est organisé en 4 étapes.

Étape 1-1 semaine

Convaincre les jeunes et leurs parents (autorisation nécessaire) d'intégrer le dispositif.

Étape 2-2 semaines

Bilan précis de la situation du jeune (acquis, situation familiale, addictions, etc.).

L'objectif est de les amener à choisir un « Village Initiatives Jeunesse » de destination pour y découvrir un métier.

Étape 3 -10 semaines

Pour la formation, l'évaluation, la consolidation du projet d'orientation choisi.

La formation minimum comprendra : Cléa socle, Cléa numérique, préparation au Code de la route. Un des objectifs est de « badger » les compétences transverses (Openbadges).

La directrice générale a rencontré l'OPCO (Opérateur de compétences) de la culture et du sport pour nouer des partenariats.

Elle veut faire « voyager » 20% des jeunes en dehors de leur centre AFPA de résidence => qu'ils puissent aller découvrir un métier dans un autre centre AFPA, un des « Villages initiatives jeunesse »

Étape 4-3 semaines

Accompagnement opérationnel pour mettre en œuvre le projet :

Reprise d'un cursus scolaire

Accès à l'emploi

Apprentissage

E2C, Epide, ...

Etc.

Les sorties peuvent être positives (vers l'emploi par exemple) ou dynamiques (vers un Epide par exemple pour les plus éloignés). Un accompagnement est prévu pendant 6 mois après la fin du programme pour aller « repêcher » ceux qui n'ont pas de solution et ne laisser personne au milieu du gué.

Engagements = 70% de sortie au terme des 4 mois et 30% de jeunes à suivre 6 mois après.

Quelle pédagogie ?

Bien sûr, une nouvelle pédagogie est nécessaire, nous dit la directrice générale. L'AFPA a proposé au cabinet du ministère du Travail un projet de recherche-action sur la pédagogie des jeunes avec les Missions locales et l'Éducation nationale. Pas question de les laisser toute la journée dans une salle. D'où un travail en cours avec des partenaires : ESS, associations, etc.

Dans quels centres

C'est en cours, sur la base du nombre de décrocheurs par départements. Le choix se fera également en fonction des hébergements.

Des travaux sont prévus dans les hébergements des centres sélectionnés (les Villages initiatives jeunesse), car il est nécessaire de séparer mineurs / majeurs et femmes / hommes.

Quels emplois ?

Réflexion en cours sur les compétences nécessaires et les emplois, avec une CPNI (Commission Paritaire Nationale Interprofessionnelle) en perspective.

La directrice générale indique que des recrutements d'éducateurs sont prévus, qui seront présents 24/24, « on ne peut pas laisser les mineurs tous seuls ».

Une campagne spécifique de recrutement via Afpa Talents est prévue en septembre.

Pas d'obligation pour les salariés de l'AFPA à aller sur ce programme. Il se fera sur la base du volontariat avec une formation.

Pour la directrice générale, l'objectif est de pérenniser le dispositif, il faudra sûrement recruter des personnes de l'Éducation Nationale.

La direction générale a mis en place une équipe pour piloter ce projet.

Une présentation plus précise du programme sera faite en CSEC en septembre.

À suivre...



•
•

[La DIRECCTE IDF n'aurait jamais dû homologuer le plan de licenciements](#)
[Communiqué de presse du 29 juillet 2020](#)

[Partager sur Facebook](#)

[Twitter](#)